



## Retour des perches

Madame, Monsieur,

Pour information, les perches dont vous avez bénéficié pour la saison 2023-2024 devront être rentrées, pour vérification et entretien, pour le lundi 14 octobre 2024, au plus tard.

Pour rappel, le dépôt des perches se trouve dans le Hall d'athlétisme à Louvain-la-Neuve.

Le « tape » que vous avez placé sur les perches, ou tout autre produit, aura été retiré comme prévu par notre règlement. Le dépôt de matériel est possible tous les jours entre 9h00 et 18h00 et **sur rendez-vous** (tél : 02/47 47 206 ou 02/47 47 201).

- **Toutes** les perches d'un même dossier doivent être rapportées en même temps, avec le document d'enlèvement, sans cela, le retour pourra être refusé.
- Tout retard sera sanctionné par le traitement de votre prochaine demande en dernier lieu.
- Une perche non rentrée sera facturée au **prix catalogue** au club qui l'aura reçue en location.
- Une perche cassée sera facturée **au prix forfaitaire de 150 €**, à condition de rentrer toutes les parties cassées (perche complète en morceaux avec le bouchon).
- Un bouchon cassé ou manquant sera facturé en fonction du tarif actuel en vigueur chez notre fournisseur.

Le retrait des perches, pour la saison 2024-2025, pourrait débiter le 18 novembre 2024 pour autant que **toutes** les perches soient rentrées dans le stock **le lundi 14 octobre 2024**. Dès que l'inventaire sera effectué, vous recevrez le nouveau formulaire de demande pour la saison 2024 - 2025.

En vous remerciant d'avance pour votre collaboration, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations sportives.